

## 7 Femen renvoyées devant le tribunal correctionnel de Paris



Article rédigé par *Le Salon Beige*, le 20 octobre 2022

Source [Le Salon Beige] : Après 10 ans de procédures, diligentées par Me Jérôme Triomphe, la chambre de l’instruction de la Cour d’appel de Paris vient d’infirmier enfin le non-lieu rendu en faveur des Femen, suite à leur contre-manifestation violente du 12 novembre 2012, provocante et injurieuse, lors de laquelle elles avaient surgi dans la manifestation organisée par plusieurs associations contre le « mariage pour tous ».

La chambre de l’instruction renvoie les 7 Femen devant le tribunal correctionnel de Paris pour être jugées.

Elle reconnaît :

- L’organisation par les Femen d’une manifestation non déclarée.
- L’infraction d’organisation d’une manifestation non déclarée commise par les Femen.
- L’infraction de participation à une manifestation en étant porteur d’une arme. En l’occurrence les Femen étaient porteuses d’extincteurs « susceptibles de présenter un danger pour les personnes », détournant ainsi la destination normale d’un extincteur.
- L’infraction de violence volontaire.
- L’infraction d’exhibition sexuelle, constituée par l’association du fait de montrer leurs seins et du port de voiles de religieuses et de porte-jarretelles ainsi qu’à des slogans (« sperme, fuck, ») relevant du domaine sexuel et de la reproduction.

Il faut noter que le Parquet avait été beaucoup plus empressé à faire condamner très rapidement et lourdement ceux qui avaient réagi contre cette agression.

Retrouver l’intégralité de l’article [en cliquant ici](#)

20/10/2022 01:00